

**LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
Plan Local d'Urbanisme

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés  Mullerhof : <u>chapelle funéraire</u> de la famille Muller (cad. 8 171/3)	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Inscription M.H. le 5 octobre 1992	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex  Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité)  <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u>  - ligne 63 kv N1 LUTZELHOUSE – MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 LUTZELHOUSE – SCHIRMECK	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex  Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

**LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
Plan Local d'Urbanisme

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
<b>Communications</b>		<b>IID</b>				
<b>Voies ferrées et aérotrains</b>		<b>IIDc</b>				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques  <u>Ligne de Strasbourg à Saint Dié.</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes						
<b>Réseau routier</b>		<b>IIDd</b>				
	EL11	IIDd4	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération  - <u>RN 420</u> ( ex RD 392 ) Route express de la Vallée de la Bruche ( R.E.V.B. )	Articles 4 et 5 de la loi n° 69.7 du 3 janvier 1969 relative aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale (abrogés) Articles L 151-3 et L 152-1 du Code de la voirie routière	Décret du 01 juin 1973 et du 15 avril 1976	Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement  <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
<b>SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES</b>		IV				
Salubrité publique		IVA				
Cimetières		IVAA				
	Int1	IVAA1	Servitudes relatives aux cimetières	Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 2223-1 et L 2223-5		Mairie de Muhlbach-sur-Bruche
Sécurité publique		IVB				
	PM1	IVB4	Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles  <u>Zones inondables de la Bruche</u> délimitées en application de l'article R. 111 - 3 du Code de l'Urbanisme	Code de l'Environnement Article L 562-6	Arrêté Préfectoral du 25 novembre 1992	Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- Forêt communale de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
- ligne 20 kv Dinsheim-Mollkirch-Muhlbach (B606)
- ligne 20 kv En bout (B889)
- ligne 20 kv Heiligenberg-armoire Braun (B613)
- ligne 20 kv Muhlbach-sectionnement (B886)
- ligne 20 kv Muhlbach/Bruche-ACMD Mullerhof (B888)
- ligne 20 kv Muhlbach/Bruche-ZA (B885)
- ligne 20 kv Schirmeck-Epuration (B705)
- ligne 20 kv Schirmeck-Lutzelhouse (B710A)
- ligne 20 kv Schirmeck-Lutzelhouse (B710)
- ligne 20 kv Wisches-rue des Ecoles (B883)
- Conduites de répartition de gaz